

République Française
 Département : HAUTES-PYRENEES
 Arrondissement : Tarbes
NOUILHAN - Commune

Séance du mercredi 22 avril 2026

Délibération N° DE_014_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	8	9
Date de la convocation : 20/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur HALLOT Raymond.

Présents : Monsieur HALLOT Raymond Monsieur CAPMARTIN Patrice Madame DIDELOT Malvina Madame HALLOT Fabienne Monsieur BALLARDI Daniel Madame LAFFITTE Ariane Madame BETTONI Myriam Monsieur LAMARQUE-LIZOUNAT Alan

Représentés : Madame QUERIOT Coralie représentée par Madame DIDELOT Malvina

Absents et Excusés : Madame ITURRIA Nathalie

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame LAFFITTE Ariane est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - NOUILHAN 2026

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune NOUILHAN,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune NOUILHAN pour l'année 2026 présenté par son

Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 396 928,29

En dépenses à la somme de : 396 928,29

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	48 671
012	Charges de personnel, frais assimilés	33 800
023	Virement à la section d'investissement	127 088,9
042	Section à section	735,27
65	Autres charges de gestion courante	33 328
66	Charges financières	905
67	Charges spécifiques	100
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		244 628,17

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	135 290,9
042	Section à section	735,27
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	440
73	Impôts et taxes	31 188

731	Fiscalité locale	30 221
74	Dotations et participations	43 153
75	Autres produits de gestion courante	3 600
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		244 628,17

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	14 030,44
040	Section à section	735,27
16	Emprunts et dettes assimilées	12 860
21	Immobilisations corporelles	124 674,41
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		152 300,12

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	127 088,9
040	Section à section	735,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 775,95
13	Subventions d'investissement	7 200
16	Emprunts et dettes assimilées	500
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		152 300,12

ADOPTE A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur HALLOT Raymond
Président de séance

Madame LAFFITTE Ariane
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. Hallot', written in a cursive style.